

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction
Administrative et
Juridique

5

Séance publique du mercredi 29 mars 2023

Convoqué le **jeudi 23 mars 2023**, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Délia TOUMI, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Ibrahima NDIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Fabienne MOREAU, Mohammed DDANI, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE(représenté par Isabelle MASSARD), Grégory BOULORD(représenté par Sofia MANSERI), Maria Blanca FERNANDEZ(représentée par Christophe BERNIER), Nadia MOUADDINE(représentée par Mohammed DDANI), Zine BOUKRICHE (représenté par Mariama GASSAMA), Richard MERRA(représenté par Délia TOUMI), Khalid DAMOUN (représenté par Roger DUGUÉ), Aurélie REMACLE(représentée par Carole LAFON), Eloi SIMON(représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Elsa FAUCILLON(représentée par Ibrahima NDIAYE), Sylvie MOREL(représentée par Véronique DESMETTRE)

Absents excusés :

Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 3

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH,
Laetitia GHIRARDI

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Modification du représentant du Conseil municipal désignés au sein du conseil de l'école élémentaire Anatole France B.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation modifié par décret n°2013-983 du 4 novembre 2013,

Vu la délibération portant désignation d'un représentant du Conseil municipal par école en date du 1er juillet 2020,

Considérant que dans chaque école est institué un Conseil d'école composé notamment du Maire ou son représentant et un conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la désignation actuelle au sein du Conseil de l'école Anatole France,

Considérant que se sont portés candidats :

Ecole Primaire Anatole France B : Madame Isabelle MASSARD

DELIBERE

Article 1 : Désigne le représentant du Conseil Municipal au Conseil de l'école Primaire Anatole France.B : Madame Isabelle MASSARD

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

Le Maire
Patrice LECLERC

le 04/04/23
Affiché le 05/04/23
Exécutoire le 05/04/23



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le
Le 3 avril 2023